LE GALERIEN

novembre bis 2018

« Mensuel à périodicité variable de la section Solidaires Finances Publiques des Pyrénées Atlantiques »

Au sommaire :

- *Le CTL du 21 novembre.*
- *les élections professionnelles*

Le CTL du 21 novembre.

Pas moins de 11 points à son ordre du jour ;

Notre déclaration liminaire :

Madame la présidente,

Ce CTL, à l'ordre du jour chargé, se tient dans un contexte tendu à l'approche de la fin de l'année 2018, et du début de l'année 2019 :
Certains services vont purement fermer, d'autres vont fusionner, des missions vont être transférées. Dans tous ces services, dans les services concernés par les restructurations déjà vécues au 1er janvier 2018, comme dans tous les autres services de notre Direction, la situation est devenue intenable ;
La mise en place du Prélèvement à la Source est inquétante : le PAS va générer une masse de travail supplémentaire très importante dès le 1er janvier 2019 ; A tel point que vous avez demandé à vos chefs de service de « surveiller » les congés des agents des SPFE, des SIP et des Centres de Contact pour la fin de l'année 2018 et le début de l'année 2019……
De surcroît, vous allez bientôt nous annoncer le nombre des nouvelles suppressions d'emplois dans notre Direction en 2019 !!!
De nombreux points à l'ordre du jour de ce CTL confirment le processus d'abandon de missions et de destruction du maillage territorial, dans le droit fil de la feuille de route fixée par le gouvernement ;
Les suppressions de plusieurs postes comptables, les nouvelles fusions de services, les diminutions des horaires d'ouverture au public de certains Centres des Finances, vont éloigner encore un peu plus l'usager de son service public. De plus, les décisions de fermetures au public de certains services se font au mépris de l'expression des agents participant aux « groupes de travail » préalables à ces décisions, et au mépris des avis de l'ensemble des agents consultés.
Concernant l'expérimentation prévue du suivi de compétence pour les vérificateurs, Solidaires Finances Publiques rappelle que l'enjeu majeur du contrôle fiscal n'est pas l'instauration d'un nouvel outil de pression sur les services vérificateurs, mais le niveau des moyens mis à disposition des services de recherche, de programmation et de vérification.
Plus de 3000 emplois ont été supprimés dans ces services depuis la fin des années 2000, le nombre de contrôles fiscaux baisse alors que le nombre de contribuables et d'entreprises augmente, et de nouvelles mesures, dans le cadre de la loi ESSOC, exerceront une vraie contrainte sur le contrôle fiscal.
Dans un contexte où la fraude fiscale est jugée de plus en plus insupportable par nos concitoyens, il y a un besoin urgent de renforcement des moyens humains, juridiques et matériels dans la sphère du contrôle fiscal.
Solidaires Finances Publiques ne peut que s'opposer à l'accélération des restructurations proposées , à la destruction programmée des

services de proximité, et aux menaces qui pèsent sur la mission de contrôle fiscal.

Transfert d'emplois dans les services fusionnés au 1er janvier 2019.

Nous avons largement commenté dans nos derniers Galériens les restructurations décidées par nos directions nationales et locales au 1er janvier 2019 (disparitions de postes comptables, fusions de services, transferts de missions….). Ce CTL devait examiner les transferts d 'emplois liés à ces restructurations. Transferts « à effectifs constants » selon la Direction, mais en fait pas du tout à effectifs constants : le SIE et le SIP fusionnéS de Pau perdent chacun un A+ par rapport aux situations antérieures ; la fusion des trésoreries de Tardets et Mauléon se traduit par la création d'un emploi A+, mais par la suppression de 2 emplois A ; Nous avons également rappelé l'impact pour les contribuables de la suppression pure et simple de postes comptables et du transferts de missions de certains autres postes, en terme de contrainte pour l'accès à leur service public ; Nous avons également rappelé l'impact de ces restructurations pour les services accueillant les missions transférées des postes supprimés ou restructurés : dans un contexte déjà explosif de pénurie d'emplois, juste avant une nouvelle vague de suppressions d'emplois qui va nous être annoncée dans quelques jours, et avec de grandes incertitudes sur le nombre d'agents qui vont « suivre » les missions transférées….
Nous avons donc voté « contre » les propositions de transferts d'emplois, dans le droit fil de notre opposition aux restructurations imposées, de même que l'ensemble des Organisations Syndicales représentées au CTL.

Modification des horaires d'ouverture du CDFIP de Biarritz.

La Direction propose de fermer le CDFIP de Biarritz à la réception du public les mercredi et vendredi après midi pour 3 raisons principales :
- la baisse de la réception au guichet : argument contesté par les agents assurant la réception, et balayé par la hausse importante prévisible du volume de la réception à Biarritz dès le 1er janvier 2019, avec le transfert du recouvrement des impôts des particuliers des trésoreries de Hendaye et de St Jean de Luz ! Ces 2 trésoreries pèsent, à elles 2, bien plus que le seul SIP de Biarritz en nombre d'articles « fiscalité des particuliers » !!!
- Ces fermetures favoriseraient la mise en place de « l'accueil sur rendez-vous » : tiens donc ? L'accueil sur rendez-vous nous a été présenté lors du dernier CTL de juin 2018 comme une offre supplémentaire à l'accueil physique traditionnel ; « n'ayez crainte, il ne se fera pas au détriment de l'accueil classique », nous avait-on affirmé… Nos craintes n'ont pas tardé à s'avérer fondées : L'accélération de l'offre à distance (internet, messagerie, téléphone) se fait au détriment de la réception au guichet, et la disparition de la mission, des services et des sites de réception du public est en marche !!
- Le « consensus favorable » des chefs de service à cette proposition est largement commenté dans le document soumis au CTL, alors que l'avis de la majorité écrasante des agents consultés (80 % des 65 agents concernés !!!) ne fait l'objet d'aucun commentaire !! La partialité de la rédaction du document est déplorable, mais ce n'est rien à côté du mépris affiché par la Direction pour les agents qui se sont clairement exprimés « contre » la proposition !!! Cette proposition à néanmoins été maintenue, et l'ensemble des Organisations Syndicales a voté « contre » cette proposition.

Modification des horaires d'ouverture de la DDFIP de Pau :

Proposition de fermeture au public de la DDFIP de Pau la journée du lundi, qui n'a d'autre motivation que l'absence le lundi de l'agent de premier accueil de la DDFIP. Là encore, le agents consultés sont majoritairement « contre » cette fermeture (15 sur 26 concenés)…, mais leur avis importe peu ! l'ensemble des Organisations Syndicales a voté « contre » cette proposition.

gel de l'emploi comptable. SPF Bayonne 2 ;

La fusion des 2 bureaux de Service de Publicité Foncière de Bayonne, prévue le 11 juin 2019 (avant celle des 2 bureaux de Pau en octobre 2019), se traduira par la suppression d'un des 2 emplois comptables, dans la droite ligne de la réduction rapide du réseau des SPFE en marche à la DGFIP.

Présentation du télétravail à domicile.

Le télétravail à domicile peut participer à l'amélioration des conditions de vie au travail, en les rendant plus souples et mieux adaptées aux contraintes individuelles ; il peut aussi limiter les nuisances écologiques induites par les déplacements quotidiens ; Engagée en 2016 à la DGFIP, la préfiguration du télétravail va être étendue, pour atteindre un objectif de 10 % des effectifs à une échéance de 3 ans, avec une première mise en place effective au cours du 1er trimestre 2019 dans notre département.
Le cadre du télétravail est bien précis :
Il est accordé à la demande de l'agent, après accord du chef de service et de la direction, pour une durée de 1 an, et effectué exclusivement au domicile de l'agent, à raison de 3 jours par semaine maximum.
L'activité de l'agent doit être compatible avec le télétravail ; un ordinateur portable constitue le poste unique de travail, au bureau et au domicile, de l'agent, qui doit disposer chez lui d'une ligne télèphonique, d'une connexion internet personnelle, et d'un espace de travail répondant aux règles de sécurité électrique.
Nous avons évoqué certains points non évoqués dans la présentation qui nous a été faite du télétravail :
- la notion « d'accident de travail » si il survient à domicile lors du télétravail.
- les problèmes liés à l'isolement de l'agent, ainsi que le droit à la déconnexion de l'agent télétravailleur.
- les modalités de surveillance du télétravail, avec un risque de « flicage » à distance.

Création d'une cellule Avisir au SIE de Bayonne-Anglet.

L'originalité de cette cellule est qu'elle traitera non seulement ses bulletins Avisir (documents de création et autres évènements provenant des Centres de Formalités des Entreprises), mais aussi ceux des SIE de Orthez, Oloron, et de Pau en cas de besoin ! Cette solution de gestion a distance des dossiers des professionnels a bien sûr pour origine les problèmes d'effectifs rencontrés par les services en difficultés pour assurer cette mission ; Ce n'est pas une solution satisfaisante : elle ignore le lien nécessaire entre les cellules transverses, qui assurent le traitement des Avisir, et les cellules IFU qui assurent la gestion et la surveillance des dossiers des professionnels ; La connaissance du secteur par les équipes locales est également très importante pour le traitement des Avisir, en particulier pour l'affectation des locaux professionnels.
La charge supplémentaire pour le SIE DE Bayonne-Anglet n'a pas été évaluée.
De plus, le transfert d'une mission d'un service conduit inexorablement, petit à petit, à sa disparition pure et simple.
Devant notre inquiétude sur la perrenité des SIE de Orthez et de Oloron, Mme Cheylan, qui présentait cette mesure, nous a affirmé que « les sites de Orthez et d'Oloron n'ont pas vocation à conserver leur SIE »…. alors que nos ministres multiplient les messages d'apaisement concernant la présence des services publics en milieu rural !!!! Parmi les autres phrases choc qu'elle a prononcées, nous retenons également celle-ci : « un service qui dispose de tous ses agents est un service en sur-effectifs » !!!!

Organisation du SIE de Pau fusionné :

Ce service fusionné sera composé d'une cellule « transverse » (tenue du fichier des professionnels), d'un « pôle de gestion » (travaux d'assiette, CSP, IS et CVAE) composé de 2 IFU, et d'un pôle « comptabilité recouvrement ».
Le déménagement des agents du SIE absorbé est prévu pour début décembre ;
« à effectifs constants », soit 41 agents d'après le TAGERFIP (tableau des emplois)…. sauf que le plan du nouvel espace ne prévoit que 36 places assises !!! il prend ainsi en compte les vacances constatées dans les 2 anciens services avant fusion ; l'espoir de voir un jour ces postes pourvus s'évanouit pour de bon, si on y croyait encore…

Expérimentation du suivi de compétence pour les vérificateurs et chefs de brigade.

Ce dispositif consiste à entretenir, tous les 5 ans, les vérificateurs et chefs de brigade, dans le but de « valoriser les compétences » des acteurs du contrôle fiscal, et d'identifier leurs « besoins en compétences nouvelles »...
Tiens, ce ne sont pas déjà les objectifs de l'entretien annuel d'évaluation ? A cette

question simple posée à notre Directrice, pas de réponse, une fois de plus.
La raison en est simple : Ce dispositif n'a en fait d'autre but que d'obliger un vérificateur qui serait indésirable à quitter un service de vérificateur ; la note de présentation de ce dispositif est assez explicite :

« *s'il s'avérait, à l'issue de cet entretien, les compétences du vérificateur étaient jugées inadaptées ou insuffisantes au regard des fonctions occupées et dans l'intérêt du service, une nouvelle orientation professionnelle devra lui être proposée ; a ce titre, il sera invité à participer au prochain mouvement de mutation correspondant à son grade* ».

On ne peut pas être plus clair, il s'agit d'un détournement des règles de mutation, qui bafoue les droits et garanties des agents.
Cet entretien de « suivi des compétences » étant facultatif, Solidaires Finances Publiques 64 renouvelle son appel à le boycotter, et invite les vérificateurs à ne pas participer au groupe de travail prévu dans le but de définir une « grille d'entretien » par laquelle ils seraient invités à s'auto-évaluer !!

Présentation du risque terroriste.

Compte tenu du contexte national (13 attentats en 3 ans), la DGFIP a pris plusieurs mesures pour définir une démarche commune à tous les sites pour faire face au risque terroriste.
Sécurisation des bâtiments, contrôle des entrées, modalités de confinement des personnels, documentation à la disposition des agents et des gestionnaires de site….
Parmi les mesures préconisées, chaque bâtiment devra être doté d'un signal d'alerte « risque attentat », distinct de l'alarme incendie, et des exercices de simulation d'attaque terroriste devront être effectués sur tous les sites.

Questions diverses :

- Primes des agents affectés en renfort au Centre de Contact : Nous avons interpellé la Direction au sujet des agents appelés ponctuellement en renfort au CDC, et qui devraient perçevoir les primes spécifiques attachées à ce service. La division du personnel nous a informé que cette demande était déjà en cours de traitement et que les régularisations nécessaires seraient effectuées.

- Nous avons également dénoncé la limitation de l'accès Internet constatée, depuis 3 mois, dans les Pôles de Contrôle et d'Expertise de notre Direction. Chargés de la programmation des vérifications et du Contrôle sur pièces des professionnels, ces services utilisent de plus en plus Internet, et cette limitation fait tâche au moment ou notre ministre M Darmanin encourage les services de recherche à utiliser les outils modernes et les réseaux sociaux pour y trouver des renseignements précieux !! La Direction nous a expliqué que c'est un problème de contingentement du nombre d'accès internet, sur plusieurs niveaux d'accès, qui a entraîné cette limitation. Elle a semblé avoir compris la nécessité de cet outil pour les PCE, et son retour en janvier dans les PCE devrait être possible…. Dossier à suivre….

- Des représentants des personnels ont demandé à la Directrice de prendre une décision bienveillante pour les agents qui ont été bloqués de manière très prolongée par les « gilets jaunes », et n'ont pas pu ainsi arriver sur leur lieu de travail dans les temps. Comme lors de l'épisode neigeux du début de l'année, c'est tant pis pour eux, c'est pas prévu par les textes, ils n'avaient qu'à le prévoir…..
Il ne faudra là encore compter que sur le bon sens des chefs de service !

Les élections professionnelles.

Vous pourrez voter entre le 29 novembre et le 6 décembre, créez vite votre « espace électeur » si vous ne l'avez pas encore fait !
Les enjeux et les modalités de vote ont été largement commentés sur notre site national et local, allez les consulter !